

**Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères
Secteur Haguenau / Saverne**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Séance du vendredi 2 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux juin à dix-sept heures, le Comité Directeur s'est réuni, sous la présidence de M. Philippe SPECHT.

Sont présents :

Délégués Titulaires des Collectivités adhérentes :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : Mme Christine HEITZ, MM. Philippe SPECHT, Patrick WIRTH, Alain BIETH, Dominique GERLING, Clément JUNG, Daniel KLIEBER, Jean-Michel BAEHL.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN** : MM. Marc MOSER, Jacky NOLETTA, Damien HENRION.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN** : MM. Daniel LENGENFELDER, Jean-Luc ECKART.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN** : Mme Céline HOERTH, MM. René STUMPF, Gabriel WOLFF.

- **SMICTOM DE SAVERNE** : Mme Carine OBERLE. MM. Joseph CREMMEL, Daniel BURRUS, Hans DOEPPEN Denis HITTINGER, Christian DORSCHNER, Daniel GERARD.

Délégués Suppléants des Collectivités adhérentes :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : MM. Hubert SCHNELLER, Eric JEUCH.

Délégués absents excusés :

Mmes Marie-Claude PAULEN (représentée par son suppléant M. Eric JEUCH), Cécile BRAUN (pouvoir à M. Daniel LENGENFELDER). MM. André ERBS (pouvoir à M. Philippe SPECHT), Alain WACK (représenté par son suppléant M. Hubert SCHNELLER), Michel FICHTER (pouvoir à M. Dominique GERLING), Pierre GROSS (pouvoir à M. Damien HENRION), Jean-Georges HAMMANN (pouvoir à M. Jean-Luc ECKART), Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Jacky KELLER (pouvoir à M. René STUMPF).

Y assiste en outre :

Carole SCHERER.

Christian HEY.

A 17h le Président Philippe SPECHT ouvre la séance du Comité Directeur en remerciant toutes les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation de cette réunion.

Le quorum étant atteint, le Président propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Christian DORSCHNER, délégué du SMICTOM de Saverne, est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 3 FEVRIER 2023

Le Président propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 3 février 2023.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, **le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 3 février 2023 est adopté à l'unanimité.**

3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Président informe les membres qu'afin que M. Nicolas DAMMAN, adjoint territorial d'animation, puisse obtenir un avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, le SMITOM doit créer le poste correspondant.

Par conséquent, le Président propose aux membres de créer le poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe.

Le poste d'adjoint territorial d'animation sera supprimé ultérieurement.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe.

Le Président salue l'arrivée de M. Lengenfelder.

4. CONVENTIONNEMENT AVEC REFASHION

Le Président rappelle aux membres qu'en séance du 3 février, le Comité Directeur du SMITOM avait décidé d'entériner, lors de la prochaine réunion, si le signataire de la convention avec REFASHION pour la filière REP textiles devrait être le SMITOM ou chaque EPCI de collecte, selon les modalités de soutiens qui n'étaient alors, pas encore connues.

La convention type « nationale » proposée par REFASHION, qui précise les modalités de soutiens, a été adressée aux EPCI de collecte membres le 3 avril.

Il apparait que 5 conventions avec les membres pourraient aboutir à plus d'actions soutenues qu'une seule avec le SMITOM. Mais les plafonds sont élevés et probablement difficiles à atteindre même s'il n'y a qu'une convention unique SMITOM/REFASHION.

Ci-dessous la comparaison des plafonds d'actions soutenables dans le cas de 5 conventions vs 1 seule :

classification selon pop.	collecte évènementielle		comm jeunesse		ateliers citoyens		comm presse
	plafonds [évènements]	soutiens [€/évènement]	plafonds [classes]	soutiens [€/classe]	plafonds [ateliers]	soutiens [€/atelier]	plafonds (70% du coût)
CCBZ TLC 4	4	500	10	200	4	300	500
CCPZ TLC 4	4	500	10	200	4	300	500
CCPR TLC 3	4	1000	20	200	8	300	1000
SMICTOM TLC 3	4	1000	20	200	8	300	1000
CAH TLC 2	6	1500	50	200	12	300	2000
max annuel possible	22	21000	110	22000	36	10800	5000
SMITOM TLC 2	6	1500	50	200	12	200	
max annuel possible		9000		10000		2400	2000

Il est peu probable qu'annuellement, plus de 6 évènements, 50 animations de classes, 12 ateliers citoyens ou 2 900€ de communication presse pour les seuls textiles, soient organisés.

D'autre part, si ce n'est plus le SMITOM qui contractualise, REFASHION a informé le SMITOM qu'il pourrait y avoir des difficultés administratives et en particulier il faudrait que le SMITOM contractualise pour toucher les soutiens 2022 (23 000€), puis dénonce la convention et que les 5 EPCI membres conventionnent à leur tour avant le 30 juin.

Dans le cas particulier de REFASHION il semble donc que ce soit plus intéressant que le SMITOM contractualise.

Le reversement des soutiens pourrait ensuite se faire au prorata des interventions de chaque EPCI membre et du SMITOM.

Il sera toujours possible de dénoncer ultérieurement la convention du SMITOM et de passer 5 conventions s'il s'avère que les plafonds deviennent limitants.

Des avis oraux et par mël, favorables à la proposition d'une seule convention entre le SMITOM et REFASHION ont été réceptionnés. Le Bureau est également favorable à cette convention unique.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise en place d'une convention « unique » entre le SMITOM et REFASHION,

DECIDE de reverser les soutiens REFASHION au prorata des interventions aux EPCI de collecte membres,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les documents à intervenir.

5. RAPPORT ANNUEL DECHETS – SMITOM

Le Président annonce aux délégués que le rapport annuel 2022 du SMITOM est disponible et qu'il a été adressé 2 jours plus tôt par courriel aux membres.

Ce rapport annuel présente :

- Les divers traitements et collectes du SMITOM ;
- Les mesures de prévention ;

- Les faits marquants de 2022 ;
- Les dépenses/recettes ;
- Les divers soutiens et ventes de matériaux ;
- Les évolutions de la redevance ;
- La situation du SMITOM par rapport aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et autres réglementations.

Il est accompagné des rapports annuels des prestataires (consultables sur www.smitom.fr).

Le projet de rapport condensé 4 pages à destination du public a été remis en séance et sera transmis ultérieurement à toutes les communes membres du SMITOM.

Le service communication préparera une présentation PowerPoint sommaire qui pourra être fournie aux EPCI de collecte membres du SMITOM.

M. HEY indique aux membres qu'il y a encore quelques données manquantes, notamment les données EcoMobilier pour le SMITOM.

Aucune question particulière n'étant soulevée, il est pris acte de cette communication réglementaire.

6. RAPPORT ANNUEL ICPE – ISDND DE WEITBRUCH

Le Président informe les membres que le rapport ICPE 2022 pour l'ISDND de Weitbruch est disponible.

Ce rapport ICPE sera adressé au Préfet et aux communes concernées, ainsi qu'aux membres de la CSS.

Aucune question particulière n'étant soulevée, il est pris acte de cette communication réglementaire.

7. COMPTES-RENDUS ANNUELS DES PRESTATAIRES

Le Président informe les délégués que les comptes-rendus annuels des sociétés ont été réceptionnés :

Rapports annuels 2022 des prestataires:	
Exploitation du CVE (EVNA)	Reçu
Enlèvement, traitement, commercialisation des mâchefers (EJL)	Reçu
Enlèvement et traitement des REFIOM (RESOLEST)	Reçu
Traitement et valorisation du bois (SARDI)	Reçu
Compostage des déchets végétaux (SAS Vita-Compost)	Reçu
Compostage Val de Moder (SPRINAR Compotech)	Reçu
Collecte et tri des Papiers-Cartons des déchèteries (LINGENHELD)	Reçu
Tri des collectes au porte à porte (SCHROLL)	Reçu
Collecte et stockage du verre (SCHROLL)	Reçu

Exploitation de l'ISDND (ECT)	Reçu
Rapport annuel des prélèvements et analyses (EUROFINS)	Reçu
Rapport traitement des lixiviats (OVIVE)	Reçu
Rapport annuel biogaz (BIOME/GRS VALTECH)	Reçu
Contrôle externe annuel biogaz (EUROPOLL) et cartographie	Reçu
Rapports des Eco-Organismes chargés des REP	Non
Rapport annuel des collecteurs de textiles linge chaussures	Non

Les rapports des prestataires du SMITOM seront déposés sur www.smitom.fr.

8. INFORMATIONS DIVERSES

a. Avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux du casier 4 – ISDND de Weitbruch

Le Président informe les membres que les travaux du casier 4 sur l'ISDND de Weitbruch sont enfin terminés et que le dossier de conformité afin d'obtenir l'autorisation d'exploitation a été envoyé à la DREAL.

Les travaux ont subi un certain nombre d'avatars, des travaux imprévus mais surtout des déboires avec la météo et des complications techniques.

Après des terrassements puis l'étanchement qui se sont déroulés rapidement et sans difficultés, 2 hivers, et la nécessité de remplacer le lit de galets ont conduit à un chantier de 2 ans ½ au lieu de 4 mois.

Le SMITOM a donc reçu de la part du titulaire du lot 2 (EGC GALOPIN) et du maître d'œuvre (ANTEA) des demandes de prises en compte partielles de leurs surcoûts, liés au très large dépassement de délai.

Le Président rappelle aux membres que le total des 2 lots de travaux, hors présents avenants, est de 605 377€HT à comparer avec les 797 419€ de travaux prévus initialement par le maître d'œuvre ANTEA.

Le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre + études est à 47 700€HT, à comparer avec les 73 000€HT budgétés initialement.

Avec l'avis positif de la Commission d'Appel d'Offres et du Bureau, le Président informe les membres qu'il a signé 2 avenants :

- L'Avenant n° 1 au marché Lot 2 – Etanchéité avec EGC GALOPIN au montant de 19 560€HT.
- L'Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de création du casier 4 avec ANTEA, au montant de 7 500€HT.

b. Marché pour l'enlèvement, le traitement et la commercialisation des mâchefers

Le Président rappelle aux membres que le marché actuel pour l'enlèvement, le traitement et la commercialisation des mâchefers s'achèvera le 13 juillet 2023.

Le titulaire actuel est la société Entreprise Jean Lefebvre Alsace (EJL), qui dispose d'une IME (Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers) à proximité d'EVNA.

Un appel d'offres en procédure complète, pour une durée de 5 ans, a été lancé et 2 offres ont été réceptionnées (EJL et LINGENHELD).

Les offres étant notées selon les critères du Règlement de la Consultation, la société EJL a obtenu une note de 20/20 et LINGENHELD une note de 17,6/20.

La Commission d'Appel d'Offre a donc retenu l'offre de EJL et le Bureau a également accepté l'offre de la société EJL.

Le marché a donc été attribué à la société EJL pour une durée de 5 ans et un montant prévisionnel de 388 500€HT/an, 7,3% moins cher que le marché actuel révisé.

c. Marché pour le contrôle des rapports annuels financiers EVNA – 2022 à 2024

Le Président informe les membres que pour cette consultation en procédure adaptée, 4 offres qui ont été notées (sur 100) comme suit ont été réceptionnées :

- Groupement FCL et INDDIGO : 83,4
- Groupement PFL et Sage : 82,5
- ESPELIA : 69,5
- KPMG : 66,4

La Commission d'Appels d'Offres a retenu le groupement FCL / INDDIGO.

Le marché a donc été attribué au groupement FCL / INDDIGO pour un montant total de 32 025€ HT soit 10 675€HT/an.

M. HEY rappelle aux membres que le contrat de DSP prévoit un remboursement forfaitaire annuel de ce contrôle de 16 060€HT.

d. REP Jouets, REP Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)

Le Président informe les membres qu'**Ecomaison** souhaite contractualiser plutôt avec le SMITOM qu'avec les EPCI membres pour les contrats « Jouets » et « ABJ ».

En effet, comme les bennes **Ecomaison** seront utilisées pour des flux de ces nouvelles REP, il faudrait, dans le cas contraire, que les EPCI de collecte membres conventionnent également avec EcoMobilier pour le mobilier et donc que le SMITOM dénonce la convention mobilier actuelle.

Dans la pratique, si c'est le SMITOM qui conventionne, les relations ultérieures se feront directement entre **Ecomaison** et les EPCI de collecte membres et les déchèteries mais le SMITOM devra renseigner semestriellement les tonnages des différentes REP et/ou matières.

C'est simple lorsqu'il y a des bennes et des caisses palettes dédiées à EcoMaison mais plus compliqué en leur absence. Il faut alors obtenir tous les tonnages de la part des EPCI et donc des prestataires, puis reverser les soutiens que mérite chaque membre, avec des données parfois insuffisantes de la part d'écomaison.

Ce point a été soumis aux membres du Bureau qui ont émis un avis favorable quant à la signature d'une convention collective entre le SMITOM et EcoMaison.

Le Président procédera donc à la signature de cette convention.

M. LENGENFELDER demande dans quelle benne mettre les jouets électroniques.

M. HEY informe les membres que ces jouets sont actuellement à mettre dans la benne DEEE.

e. REP Articles de Sport et de Loisirs (ASL), REP ABJ thermiques

Le Président informe les membres que certains EPCI de collecte membres ont déjà été contactés par **écologic** pour les filières des ASL et des ABJ thermiques.

Ecologic ne s'appuiera pas sur des filières déjà en place et proposera des Palbox et/ou des bacs de 660l, en haut de quais.

Le Président propose que les EPCI membres traitent directement avec écologic pour ces 2 REP et demandent donc à conventionner, directement sur Territéo.

Ce point a été soumis aux membres du Bureau qui ont validé cette proposition.

Les membres du Comité Directeur ne soulèvent pas d'objection.

f. La consigne matière

Le Président laisse la parole à M. HEY qui rappelle aux membres que la décision de mise en place ou non d'une consigne matière pour les flacons en plastique, voire les canettes en métal, devait être prise en juin mais que la décision attendra probablement la rentrée.

Un projet de règlement européen risque d'imposer la consigne si les objectifs ne sont pas atteints. (objectif de collecte de 77 % des bouteilles en plastiques pour boisson en 2025 puis 90% en 2030),

Or au niveau national, en 2021, 61% des bouteilles étaient globalement collectées, mais 67% dans le SPGD (Service Public de Gestion des Déchets) et seulement 17% pour le hors foyer. Les 61% sont sous-estimés puisqu'ils ne comptent pas les 1 200 machines de retour consigne (RVM).

Beaucoup de scénarios sont actuellement étudiés (quels périmètres, flacons, canettes, tetra bricks, même une éventuelle consigne dématérialisée !) et pour le Grand Est une réunion de concertation régionale a eu lieu le 9 mai. A part CITEO, les promoteurs de la consigne n'étaient pas présents. Toutes les associations de collectivités et l'UFC que choisir font front commun contre cette consigne.

Le SMITOM y a participé et a mis en avant les résultats de collecte dans un secteur en redevance incitative à la levée où moins d'1kg/hab/an de bouteilles en plastique sont mesurées dans les OMR. En effet avec une moyenne de 5,45kg/hab. dans les bacs jaunes et 900g restant dans les OMR, le SMITOM estime que déjà 87% des bouteilles en plastique, soit presque l'objectif 2029 de la loi AGECE (90%) sont collectées.

M. HEY résume en indiquant aux membres qu'il s'agit d'une « fausse consigne » puisque les bouteilles en plastiques ne seront pas lavées et réutilisées mais recyclées comme le SMITOM et toutes les collectivités de France le font déjà. Elle permettra de faire gagner de l'argent aux industriels aux dépens des collectivités locales et donc des usagers.

Le SMITOM pourrait en particulier perdre jusqu'à 1M€ par an.

M. HENRION propose de communiquer à ce sujet, pour donner les bonnes informations aux consommateurs.

Les membres proposent déjà d'adresser une lettre d'information aux parlementaires français et européens.

M. HEY en profite pour informer les membres de la chute des prix de reprise des plastiques. En effet, en août 2022 le prix de reprise des bouteilles claires était de 870€/tonne et qu'aujourd'hui il n'est plus que de 274€/tonne.

g. Aide au nettoyage – CITEO

Le Président informe les membres que CITEO a lancé un appel à projets en vue d'un soutien au nettoyage, qui ira jusqu'à 4€/hab. Jusqu'à 50 000 habitants le dossier s'annonce assez simple, au-delà CITEO est plus exigeant, avec par exemple des plans d'amélioration, etc...

CITEO ne signera qu'avec des collectivités à compétence « propreté » ou des intercommunalités « collecte ».

h. Collecte des recyclables hors foyer – CITEO

Le Président informe les membres que le tri hors foyers doit être mis en place en 2025 puisque c'est là qu'il reste beaucoup de recyclables à collecter. L'objectif pour le SPGD est de collecter 70 000t/an de recyclables supplémentaires.

CITEO a également un objectif de 60 000t hors du SPGD.

CITEO lance donc des appels à projets 2023-2024 pour la collecte hors foyer, vers les collectivités à compétence « propreté » ou les intercommunalités « collecte ». 62M€ de soutiens sont prévus sur 2 ans.

Il faudra des projets d'au minimum 30 équipements ou 12 000€ (corbeilles de rues, des abri-bacs ou des conteneurs, en centre-ville, rues commerçantes, parcs, ERP).

Il y aura un bonus de 10% sur les projets hors foyer avec projet de nettoyage en parallèle.

Une proposition de webinaire (13 avril) « déchets abandonnés et hors foyer » a été adressée aux 5 EPCI de collecte, pour que les responsables chargés de la propreté ou/et des manifestations, puissent y assister. Le SMITOM n'a pas eu de retour.

i. REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment)

Le Président informe les membres que les soutiens concernant cette REP commencent à évoluer favorable mais restent faibles et loin des tarifs actuels en déchèteries.

Il y aura 2 types de points de collecte soutenus :

- Point de maillage = 6 flux et nécessairement zone de réemploi.
- Point de reprise = moins de 6 flux ou pas de zone de réemploi.

De plus il y a des rythmes d'activation des déchèteries qui seront lents. D'abord les points de maillage, et au rythme d'activation choisi par la filière.

Tant qu'un point n'est pas activé les professionnels pourront être facturés, plus après.

Les collectivités pourront signer une convention avec l'Eco-Organisme de leur choix, tous les Eco-Organismes seront sur tout le territoire.

Cette filière va être compliquée à gérer par les EPCI de collecte.

M. BAEHL demande pourquoi il n'y a pas de collecte des pneus ?

M. HEY informe les membres qu'il y a des changements concernant cette filière. Une vraie REP est en train de se mettre en place.

j. Prochain BUREAU et COMITE DIRECTEUR

Le Président informe les délégués des prochaines réunions :

- Bureau : 15 septembre à 17h.
- Comité Directeur : 29 septembre à 17h

k. Divers

M. HENRION voudrait connaître l'avancement du dossier « photovoltaïque » de l'ISDND de Weitbruch.

M. HEY informe les membres que le projet a franchi une étape puisque la préfecture vient d'émettre son projet d'AP permettant le changement de destination du secteur de notre ISDND qui recevra la centrale photovoltaïque. Ceci permettra à l'entreprise EPV43 de soumettre son projet à la prochaine Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Si l'offre est acceptée, l'entreprise aura 2 ans pour faire le projet.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun délégué ne souhaitant intervenir, le Président remercie toute l'assemblée et clôt la séance.

Fin de la séance : 18h15